

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 599

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 28 TER

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« à l'article L. 3631-5 »

les références :

« aux articles L. 3631-4-1 et L. 3631-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec adoption par la Commission d'un amendement à l'article 20.